



**Association
AN NOR
DIGORED**
Contact Téléphone
02 98 99 90 60

REGLEMENT INTERIEUR TROC ET PUCES

Article 1. Cette manifestation est organisée par l'association AN NOR DIGORED de LANDELEAU à la salle des sports de la commune le dimanche 19 avril 2026 de 10h à 18h.

L'accueil des participants débute à 8h. Celui des visiteurs se fera de 10h à 18h00.

Article 2. Le troc et puces est réservé aux particuliers non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 Août 2005 modifié par décret du 7 janvier 2009.

Article 3. Toute personne devra lors de l'inscription :

1 - Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de la carte d'identité

2 - Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé ».

L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

3 - Adresser le montant de l'inscription par chèque à l'ordre de AN NOR DIGORED à l'adresse suivante : Annick LE SCOUL
10 rue Pierre Lohéac 29540 SPEZET.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation, le chèque sera retourné à son expéditeur.

Les inscriptions seront validées par ordre de réception du courrier et leur recevabilité, et impérativement liée à l'envoi du dossier complet pour le 10 avril 2026.

Article 4. Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

Article 5. Pour bénéficier d'un emplacement, une participation sera demandée de 9 euros pour un emplacement de 3 m² non dissociables.

Les tables et chaises ne sont pas fournies et laissées à l'appréciation des participants.

Article 6. Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées.

Article 7. Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Article 8. Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

Article 9. Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place.

Article 10. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles « vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 11. Vous avez obtenu l'autorisation de participer à ce troc et puces. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente.

Article 12. Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Signature de l'exposant précédé de la mention « Lu et approuvé »



**Association
AN NOR
DIGORED**

Contact Téléphone
02 98 99 90 60

**« TROC ET PUCES » AN NOR DIGORED
DIMANCHE 19 AVRIL 2026**

Bulletin d'inscription

Nom & Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Description des articles proposés :

- ☐ VAISSELLE
- ☐ PETIT ELECTROMENAGER
- ☐ BIBELOTS
- ☐ JOUETS/JEUX
- ☐ PUERICULTURE
- ☐ VETEMENTS/ACCESSOIRES
- ☐ TABLEAUX

- ☐ LIVRES/CD/DVD
- ☐ MATERIEL DE BRICOLAGE
- ☐ MEUBLES
- ☐ AUTRES (à préciser)

.....

.....

...

L'emplacement est fixé à 9 € pour 3 mètres linéaires non dissociables et sera réglé par chèque lors de l'inscription à l'ordre de AR NOR DIGORED

je désire emplacement(s) de 3 m pour un montant de 9€ x ... = €

Pour information, une petite restauration est proposée sur site (café, boissons, crêpes, gâteaux...)

J'ai pris connaissance du règlement intérieur joint et accepte de me conformer aux règles établies.

Signature